

Au Camp deuant Aul. le 27^e octob. 1688.

J'oubliay par ma dernière d'ice de faire mention de la Lettre dont les trois forçés aians leurs postes appointez dans Aul. accompagnent celle du Gouverneur dont V. A. aura receu le double. je l'adjuste donc a' ce moment, afin que si V. A. en veut parler elle n'en puisse peut estre plus grand chose qu'il n'y a. Entre autres elle la detrompera du faux nom de du Tardix, que j'auy donne' a' Geraldix, Islandois, sur la mauvaise expression des soldats venus se rendre.

Il va venir icy une deputation de Messieurs de l'armée, pour rendre graces a' S. A. de ceste tant importante et glorieuse entreprise, avec offre de tout ce que la Province s'y peut contribuer. M. de Bruyt n'en sera pas pour estre appelle' a' la Haye, ou il doit assister aux dernières affaires du voyage de manche.

L'avis au Cap^{me} Beaumont le devoir de
son métier, qui est d'informer V. A. de ce
qu'il a vu aux approches ou, en général, tout va
au gré et contentement de S. A. Hier M. de
Balpar y releva M. de Haultvive, aujourd'hui
M. Crauch a pris sa place: et d'une à autre
S. A. sçait et ordonne ce qui s'y fait et doit
faire, par intercourses de part et d'autre; outre
les ordres réglés qu'elle y fait tous les matins.

La Province de Warwick est tombée en main
amic, sous la protection des Armes Françaises,
S. A. s'est laissée induire d'écrire à Aquilus
de parler à ces Messieurs Les Maréchaux, et
leur représentant, comme elle attend de leur
courtoisie et discrétion qu'ils l'en laissent jouir
comme d'un bien qui lui appartient en propre
par succession paternelle et indisputable.
Il ne faut pas douter qu'ils n'y consentent

D'extreme Volonte: et Voyla' donc encor 5. ou 6.
 mil Liens de nœus affranchis de confiscation, dont
 M. la Comtesse de Nassau à Bruxelles ne
 vira, peut estre, pour. Mais, si la prise de
 Akel met le pais derrière la Ville d'Amst.
 Contribution, il j' a bien un morceau plus friand
 qui ne peut s'echapper, à S. A.

Je ne puis me lasser de parler avec estonnement
 et reconnaissance de la grace que Dieu fait à S. A.
 d'un temps si favorable à ses desirs: et me
 semble que la mer rouge dessinee en Egypte
 n'a pas este' plus miraculeuse, que ces Marais
 sans fluye' à l'entree' mesme de l'Ejypte. Car
 le mesme peuple que Dieu conduisit par la main,
 j'espère qu'il s'en ressouviendra avec moins d'ingratitude.

Le pais de Nassau a ordre de fournir sous les Ordres
 150. censures de Nois, pour le chauffage des Festiberges
 de cette Province, et aujourd'hui a commence' de s'en acquiescer.

Angoulême S. A. donne' la charge de S. May.
 de M. de Brinail, succede' au Regnier de
 M. de la Roche au Palais, et à M.
 Jean Le Roy, Anglois de feu le Roy de Velina.
 Le Palais que M. de Brinail a de Regnier de
 vendes mesme au Roy. Les. Mais S. A. a été
 encor sur le point de se faire par le Roy.

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]